

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2017

Monsieur Maglica, au nom des commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, des finances, de l'administration générale, et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2017.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, il est nécessaire d'opérer les ajustements ci-dessous :

1) Lors de sa séance du 21 mars 2016, le conseil municipal a accordé une subvention d'un montant de 2 000 € à la MJC des Grésilles pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre du festival "Grésilles en fête 2016".

Cette aide financière devait faire l'objet de deux mandatements selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 1 600 €, dès que la convention de financement serait devenue exécutoire,
- 20 %, soit la somme de 400 €, sur présentation du bilan financier définitif de l'action accompagné des justificatifs correspondants.

Par courrier en date du 21 mars 2017, la MJC des Grésilles a retourné, à la Direction des Finances, la convention de financement dûment signée accompagnée de la convention d'intervention dans le cadre du projet Parade Grésilienne (1 000 €) en précisant qu'il s'agit du seul justificatif de dépenses au titre du festival "Grésilles en fête 2016".

Compte tenu de ce qui précède, il convient donc de ramener le montant de l'aide financière attribuée à la MJC des Grésilles de 2 000 € à 1 000 € et d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 17-269 du 15 mars 2017. Le versement de la subvention, soit la somme de 1 000 €, interviendra dès que ledit avenant sera devenu exécutoire.

2) Lors de sa séance du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 1 500 € au CHS La Chartreuse pour l'organisation d'un colloque sur la santé des adolescents, les 2 et 3 décembre 2016.

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 1 200 € (mandat du 8 juillet 2016), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif de l'action accompagné des justificatifs correspondants.

Par lettre en date du 17 février 2017, le CHS La Chartreuse a transmis le bilan financier définitif de l'événement qui fait apparaître un excédent de 2 100,81 € en tenant compte du versement du solde de la subvention de la Ville de Dijon (300 €).

Compte tenu de ce qui précède, il convient donc de ramener le montant de la subvention accordée au CHS La Chartreuse de 1 500 € à 1 200 €.

3) Lors de sa séance du 25 janvier 2016, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 500 € à l'Association Dijonnaise pour l'Action Humanitaire pour l'organisation du festival « Solidarit'Afrik », les 25 et 26 mars 2016.

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 400 € (mandat du 5 juillet 2016), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif de l'action accompagné des justificatifs correspondants.

Par courriel en date du 12 mars 2017, l'association a transmis le bilan financier de l'action à la Ville qui fait ressortir un excédent de 3 756,25 € en tenant compte du versement du solde de la subvention (100 €).

Il convient donc de ramener le montant de la subvention accordée à l'Association Dijonnaise pour l'Action Humanitaire de 500 € à 400 €.

4) Lors de sa séance du 21 mars 2017, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « AM SPORTS » pour l'organisation d'un tournoi de hockey-roller et de hockey-fauteuil, les 17 et 18 septembre 2016.

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 800 € (mandat du 27 mai 2016), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif du tournoi accompagné des justificatifs correspondants.

Or, la manifestation n'a pas eu lieu et ne sera pas reportée au cours de l'année 2017, le club ne disposant plus des conditions matérielles nécessaires pour l'organisation de ce type d'événement.

La subvention attribuée étant devenue sans objet et s'agissant de fonds publics accordés pour un objet précis, il a été demandé à l'association « AM SPORTS » de rembourser la somme de 800 €.

correspondant au versement du premier acompte de la subvention relative à l'organisation du tournoi susvisé.

Par conséquent, il convient d'annuler la subvention attribuée à l'association « AM SPORTS » pour l'organisation d'un tournoi de hockey-roller et de hockey-fauteuil et d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 16-308 du 10 mai 2016.

5) Lors de sa séance du 21 novembre 2016, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 700 € à l'association des internes en santé publique pour l'organisation du séminaire « Les B.A.BA de la communication », les 15 et 16 décembre 2016.

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 560 € (mandat du 29 novembre 2016), le solde devant être mandaté sur présentation du bilan financier définitif de l'action accompagné des justificatifs correspondants.

Par courriel en date du 30 mai 2017, l'association a transmis le bilan financier de l'action à la Ville qui fait ressortir un excédent de 773,20 € en tenant compte du versement du solde de la subvention (140 €).

Compte tenu de ce qui précède, il convient de ramener le montant de la subvention accordée à l'association des internes de santé publique de 700 € à 560 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

2 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

3 - m'autoriser, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

4 - décider de ramener le montant de la subvention accordée à la MJC des Grésilles dans le cadre du festival « Grésilles en fête 2016 » de 2 000 € à 1 000 € et m'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 17-269 du 15 mars 2017 ;

5 - décider de ramener le montant de la subvention accordée au CHS La Chartreuse pour l'organisation d'un colloque sur la santé des adolescents, les 2 et 3 décembre 2016, de 1 500 € à 1 200 € ;

6 - décider de ramener le montant de la subvention accordée à l'Association Dijonnaise pour l'Action Humanitaire pour l'organisation du festival « Solidarit'Afrik », les 25 et 26 mars 2016, de 500 € à 400 € ;

7 - décider d'annuler la subvention accordée à l'association « AM SPORTS » pour l'organisation d'un tournoi de hockey-roller et de hockey-fauteuil, les 17 et 18 septembre 2016 et m'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 16-308 du 10 mai 2016 ;

8 - décider de ramener le montant de la subvention accordée à l'association des internes de santé publique pour l'organisation du séminaire « Les B.A.BA de la communication », les 15 et 16 décembre 2016, de 700 € à 560 € ;

9 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 50

Abstentions : 6

Ne participe pas au vote : 1